

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

			MARINE C	Ca					é en	vironnementale		
Date de réce 12.02	ption:	R			Dos			olet le : 0 2 /	25	18		N° d'enregistrement :
		9			ence-time - no							2018 - 30 30
Roisoment de t	1. Intitulé du projet Boisement de terre agricole - Commune de LA CHAPELLE D'ALIGNE											
	GF Forêt pour demain											
	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)											
2.1 Personne physique												
Nom				11 227				Préi	nom			
2.2 Personne n Dénomination		rociale			Grou	namar	at Fo	orestier	Forê	ets pour Demain		
Nom, prénom							Salaria.		ALL THE		CDC	(06-20-74-74-60)
habilitée à repre					Cume	idillo 7	100	0111 00	-	or orestiere de la	ODO	(00 20-14-14-00)
RCS / SIRET										Forme juridique		
			Joigr	nez	àvo	tre de	emo	ande l'	ann	exe obligatoire	n°1	I developed a feet of
3. Catégorie	(s) applica	ble(s) o	du table								122-2	2 du code de l'environnement et
				di						ndant du projet		
N° de catéç	N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)											
47c					Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 ha.							
					4. Ca	va olá.	: 4: ~		- 4			
Doivent être a	nnevées a	u prése	nt form							ales du projet la rubrique 8.1 d	lu foi	rmulaire
4.1 Nature du										ia robiique c. r a	10 101	inioidile
										perficie de 4,04 ha		

4.2 Objectifs du projet

Répondre à l'engagement pris dans l'arrêté préfectoral du 26 mai 2015, obligeant le Groupement Forestier à boiser les prairies et mettre en production les parcelles non productives.

67 ha des 185 ha (dont 55 ha de prairies) sont constitués de jeunes peuplements de moins de 25 ans, tous composés de feuillus (chêne, aulne, robinier, ...). Le propriétaire souhaite donc diversifier les essences dans les boisements et souhaite implanter quelques parcelles de résineux sur le massif. Les prairies ne sont pas cultivées depuis de nombreuses années.

L'étude pédologique sur la parcelle forestière 5a (cf. annexe), nous montre que nous sommes en présence d'un sol limono-sableux avec en profondeur de l'argile. Ce sol a une bonne richesse chimique. Selon cette analyse de sol, l'essence retenue est le douglas.

Les parcelles limitrophes sont boisées et le boisement de la parcelle permettra d'assurer une continuité forestière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Préparation de sol (plutôt à l'automne):

- Broyage en plein de la jachère,
- Destruction de la plisse herbeuse avec un passage de cover-crop,
- Labour à la charrue à socs.
- Affinage du labour au cover-crop.

Plantation (plutôt à l'hiver):

- Plantation de douglas origine sélectionnée PME-VG002/004/007/008, Densité = 2m entre les plants et 3m en les lignes, soit 1 660 tiges / ha.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretiens (printemps - été - automne):

- Été en année 1, 2 et 3,
- Dégagement à la débroussailleuse sur la ligne des plants,
- Si besoin, broyage des interlignes pour maîtriser la végétation herbacée,
- Regarnis des plants morts les 2 premières années si plus de 10 % de perte.

Exploitation:

- Première éclaircie vers 18 ans,
- Éclaircies régulières tous les 7-8 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser pentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autor	a-t-il soumis ? isation(s).					
Arrêté préfectoral du 26 mai 2015 - Autorisation administrative pour acquérir des biens accessoires délivrée en application de l'artile L331-6 du Code Forestier.							
	ser à acquérir des biens non boisés dans le Groupe lte dans l'arrêté) dans un délai de 5 ans à compter						
nee par eenee ae terre agricere (nete jen	no auto ranoto, auto an aoiar ao e ano a compter	ao la dato d'aoquisitioni					
4 5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées					
	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
4,04 ha 1 660 plants de prévus.							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>47</u> °	76'65"67 Lat0°23'88"22					
Département de la Sarthe (72)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),						
Commune de LOUAILLES, parcelle ZK19 et LA CHAPELLE D'ALIGNE, parcelle ZL7.	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :						
Forêt de La Nousillière.		'" Lat°'"_,					
Parcelle forestière 5a.	Point d'arrivée : Long ° Communes traversées :	'_"_ Lat°'_"_					
	loignez à votre demande les annexes n° 2 c	à 6					
470 - 411 - 411 - 412 - 412							
	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant : u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?	X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	X		PPRT de la SAE Altex à PRECIGNE EN SARTHE. Zone soumise à un aléa de surpression faible 35 à 50 mbar.
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Non Oui **Incidences potentielles** Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X \Box prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Non, à l'inverse le boisement de cette parcelle rétablira la continuité entre d'entraîner des deux entités boisées. perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Miliev naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Frederican	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez lesc	quelles	
	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
of the financial and the dispersion of the property of the first of th

Le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale, d'une part l'arrêté préfectoral du 26 mai 2015 délivré par la DDT demande explicitement au propriétaire de boiser des parcelles agricoles. D'autre part, le protocole de plantation, l'étude de sol et le choix des essences ont préalablement été réalisés pour la rédaction du Plan Simple de Gestion (agrément en cours).

8. Annexes

8 1 Anneyes obligatoires

_	0.	I Annexes obligatoires	KALLEY.
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Arrété préfectoral du 26 mai 2015.	
	9. Engagement et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des rense	eignements ci-dessus
Fait à LE MANS	le, 7 février 2018
	1787)**
رم SO	CIÉTÉ FORESTIÈRE . R
	70 Messiaen
CS	35804 - 76008 LE MANS CED EX 2
	Fax 02 43 16 05 29
125 195 195 195 195 195 195 195 195 195 19	RC Paris B 322 019 365

